

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le jeudi seize juin à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseillère Régionale des Pays de la Loire, Maire de Chalonnnes sur Loire.

Étaient présents : Mme DUPONT, M. DAVY, Mme BELLANGER, M. SCHMITTER, M. CHAZOT, M. DESCHAMPS (arrivé au dossier 2016-66), Mme CANTE(arrivée au dossier 2016-69), Mme CULCASI, M. JAMMES, Mme LEQUEUX, M. PHELIPPEAU (arrivé au dossier 216-67), M. Philippe MENARD (arrivé au dossier 2016-64), M. BOUFFANDEAU, U Mme MOREAU, M SEILLER, M. CARRET, M. GUERIF, M. BLANCHARD, Mme LIMOUSIN.

Pouvoirs :

M GARNAUD à M. BOUFFANDEAU
Mme BOURIGAULT à Mme CULCASI
Mme LE BIHAN à Mme DUPONT
Mme LE STRAT à M JAMMES
Mme FOURMOND à M. Philippe MENARD
M. SANCEREAU à Mme LIMOUSIN
M. MAINGOT à M BLANCHARD

Excusés : M. Hervé MENARD, Mme LAGADEC, Mme DHOMMÉ

Secrétaire de séance : M. BOUFFANDEAU

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité après modification de la délibération 2016-47 comme suit :

Ajout du texte suivant après le 3^{ème} paragraphe : « *Monsieur SANCEREAU liste l'ensemble des actions prévues : programme triennal Biodiversité, subvention à l'association Conserv'action, ainsi que le programme de restauration des mares. Globalement, ces dépenses alourdissent le coût résiduel pour la Commune.* »

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2016 – 64 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, explique qu'un agent, inscrit au tableau d'avancement de grade 2016, peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2016.

Cette décision n'a pas pu être prise en avril dernier, au même moment que les autres décisions d'avancements de grade, car une intégration directe de cet agent dans la filière animation était en cours de finalisation.

Les membres du Comité Technique ont formulé un avis favorable en séance du 29 mars 2016. La Commission Administrative Paritaire du 22 mai 2016 s'est prononcée favorablement.

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste à supprimer	Poste à créer
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème} . Suppression en date du 1 ^{er} juillet 2016	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe, 35/35 ^{ème} . Création en date du 1 ^{er} juillet 2016

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits inscrits au chapitre 012 sont suffisants pour couvrir les dépenses liées à la création d'emploi précisée ci-dessus.

- **Service Finances / Ressources Humaines / Systèmes d'informations**

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, rappelle que par délibération en date du 28 avril 2016, le Conseil Municipal a créé un poste d'Attaché Principal dans le cadre d'un avancement de grade. Il explique que le recrutement d'un Directeur des services « Supports » (Finances, Ressources Humaines et Systèmes d'Informations) a été réalisé pour le remplacement de la Directrice du service Finances, qui sera en retraite à compter du 1^{er} janvier 2017.

Son remplaçant a été recruté au poste de Directeur des services Supports. Il est titulaire du grade d'Attaché. Sa prise de poste est envisagée à compter du 1^{er} septembre 2016, afin d'assurer une période de travail en commun, puis de permettre à la directrice en poste actuellement de solder ses reliquats de congés cumulés.

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste à créer	Poste à supprimer
Attaché, 35/35 ^{ème} Création en date du 1 ^{er} septembre 2016	Attaché principal, 35/35 ^{ème} Suppression en date du 1 ^{er} janvier 2017

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits inscrits au chapitre 012 sont suffisants pour couvrir les dépenses liées à la création d'emploi précisée ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 65 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU C.C.A.S.

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé du Personnel Communal, expose à l'assemblée délibérante qu'un agent du C.C.A.S-Foyer Soleil, a renouvelé sa demande de disponibilité pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Un agent de la Ville a donné son accord pour renouveler sa mise à disposition auprès du C.C.A.S-Foyer Soleil, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Monsieur Pierre DAVY rappelle que pendant la période de mise à disposition, l'agent reste attaché à la collectivité d'origine et est rémunéré par celle-ci. Les salaires et charges patronales sont recouverts auprès de l'organisme d'accueil, le C.C.A.S-Foyer Soleil. Pour le cas présent, dans la mesure où il existe une différence de grade entre les deux agents concernés (adjoint administratif de 1^{ère} classe et technicien principal de 1^{ère} classe), le C.C.A.S participera aux frais de salaire de la Ville à hauteur du montant de salaire de l'agent remplacé.

Monsieur Pierre DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition avec effet du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 66 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX EXTENSION DU GYMNASSE SAINT EXUPÉRY

Monsieur Pierre DAVY, Adjoint chargé des Bâtiments, explique que la Ville de Chalonnes sur Loire a décidé la réalisation de travaux pour l'extension du Gymnase Saint Exupéry.

Les estimations étaient les suivantes :

- Tranche ferme : 1 685 200 € HT
- Les options :
 - o Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 : option 1 salle de réunion : 53 000 € HT
 - o Lot 1 : option 2 cuvelage de la fosse gymnastique : 9 000 € HT
 - o Lot 4 : option 2 remplacement de châssis de la salle existante : 85 000 € HT
 - o Lot 13 :
 - option 1 matériel programmation contrôle d'accès/intrusion : 5 500 € HT
 - option 2 comptage sur Tableau Général Basse Tension existant : 1 500 € HT
 - option 3 sonorisation espace gymnastique : 7 000 € HT
 - o Lot 14 : option 1 remplacement réseau principal plomberie existant : 4 500 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence (15 lots) a été lancé le 21/04/2016.

45 offres ont été transmises.

Les travaux sont découpés en 15 lots :

LOT 01 - TERRASSEMENT – GROS OEUVRE	4 offres
LOT 02 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE	2 offres
LOT 03 - COUVERTURE BAC ACIER - ETANCHEITE	4 offres
LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES	3 offres
LOT 05 - METALLERIE	2 offres
LOT 06 - MENUISERIES BOIS	3 offres
LOT 07 - CLOISONS SECHES	4 offre
LOT 08 - PLAFONDS SUSPENDUS	4 offres
LOT 09 - REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE	5 offres
LOT 10 - PEINTURE	2 offres
LOT 11 - SOLS SPORTIFS	2 offres
LOT 12 - GRADINS	2 offres
LOT 13 - ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	5 offres
LOT 14 - PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE - VENTILATION	3 offres
LOT 15 - MUR D'ESCALADE	0 offre

L'analyse des offres a été réalisée en vue de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40%)

Récapitulatif des entreprises les mieux-disantes :

N° Lot	Nom entreprise	Montant de l'offre en € HT	Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 Option 1 en € HT Local réunion	Lot 1 Option 2 en € HT	Lot 4 Option 2 en € HT	Lot 13 Options 1,2 et 3 en € HT	Lot 14 Option 1 en € HT
1	SAS DELAUNAY	453 599,25	18 274,96	2 362,50			

2	COPPET	267 179,19	3 634,50				
3	SARL ACE	111 439,00	5 500,00				
4	SN ALUGO	32 238,40	5 998,74		Non retenue 51 322,63		
5	SARL Claude ROBIN	64 377 ,40	1 451,00				
6	SAS PERRIN	55 602,27	740,28				
7	VAUCHER	17 555,79	855,50				
8	COMISO	8 003,88	1044,41				
9	SARL RM CARRELAGE	30 375,45	2 519,50				
10	Norbert PAILLAT SARL	34 685,00	721,00				
11	SPORTING SOLS	53 651,90					
12	SARL HUGON	44 100,00					
13	THOMAS	67 900,70	1 972,27			Option 1 : 5 268,38	
						Non retenue Option 2 : 2 196,50	
						Option 3 : 5 341,55	
14	THARREAU	185 054,37					8 943,59
15	/	0					
		1 425 762,60	42 712,16	2 362,50		10 609,93	8943,59

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes pour un montant total HT de 1 490 390,78 euros, pour la tranche ferme, avec les options.

Le lot 15 Mur d'escalade étant infructueux, une nouvelle consultation sera proposée ultérieurement.

Les crédits sont inscrits respectivement sur les opérations 0179 du budget communal.

Monsieur DAVY propose à l'Assemblée :

- **DE RETENIR** les entreprises DELAUNAY, COPPET, ACE, ALUGO, ROBIN, PERRIN, VAUCHER, COMISO, RM CARRELAGE, PAILLAT, SPORTING SOLS, HUGON, THOMAS et THARREAU pour un montant total de 1 490 390,78 € HT concernant la somme de la tranche ferme, y compris les options.
 - o Tranche ferme Lot 1 à 14 pour un montant HT de 1 425 762,60 €
 - o Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 : option 1 salle de réunion : 42 712,16 € HT
 - o Lot 1 : option 2 cuvelage de la fosse gymnastique : 2 362,50 € HT
 - o Lot 13 : option 1 matériel programmation contrôle d'accès/intrusion : 5 268,38 € HT ; option 3 sonorisation espace gymnastique : 5 341,55 € HT
 - o Lot 14 : option 1 remplacement réseau principal plomberie existant : 8 943,59 € HT
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer lesdits marchés et tout document relatif à cette affaire, ainsi que tout avenant ultérieur, dans la limite des 5% du montant initial des marchés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 67 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ANNEE 2015

Monsieur Pierre DAVY, Adjoint chargé de l'Eau, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La Ville de Chalonnes sur Loire, depuis le 1/01/2006 a confié à la SAUR et ce jusqu'au 31/12/2017, la gestion des réseaux d'Adduction d'Eau Potable. La SAUR a joint son rapport annuel.

Monsieur Pierre DAVY propose au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Chalonnes sur Loire. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et mis en ligne sur le site www.site.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 68 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2015

Monsieur Pierre DAVY, adjoint chargé de l'Assainissement, explique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

La Ville de Chalonnes sur Loire, depuis le 1/07/2011, a confié à la SAUR et ce jusqu'au 31/12/2017, la gestion de la station d'épuration et des stations de relèvement eaux usées. La SAUR a joint son rapport annuel.

Les services techniques de Chalonnes ont la charge de l'entretien des réseaux eaux usées, eaux pluviales et unitaires, ainsi que les canalisations de refoulement eaux usées.

Après présentation de ce rapport, Monsieur Pierre DAVY propose au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Collectif de la commune de Chalonnes sur Loire. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération et mis en ligne sur le site www.site.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 69 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 70 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, précise que le compte administratif Ville 2015, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 13 juin 2016.

Il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats de l'exercice 2015.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

Monsieur Bruno DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	6 603 209.38 €	7 979 981.03 €
Report de l'exercice 2014		1 427 101.73 €
Total des réalisations 2015	6 603 209.38 €	9 407 082.76 €
Résultat de Fonctionnement		2 803 873.38 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	2 069 018.91 €	1 109 314.13 €
Report de l'exercice 2014	379 590.56 €	
Total des réalisations 2015	2 448 609.47 €	1 109 314.13 €

Résultat d'investissement	1 339 295.34 €	
Restes à réaliser à reporter en 2016	724 716.16 €	649 967.20 €
Besoin de financement	1 414 044.30 €	

Monsieur CARRET demande des précisions sur l'évolution des charges de personnel liées aux évolutions de carrière, aux départs en retraite.

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Ville 2015

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 71 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, explique qu'après le vote du compte administratif, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Il rappelle que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un excédent de 2 803 873.38 €
- un besoin de financement de la section d'investissement de 1 414 044.30 €

Les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	6 603 209.38	7 979 981.03
Résultat de l'exercice :	-	1 376 771.65
Résultat antérieur reporté		1 427 101.73
Résultat à affecter	2 803 873.38	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	2 069 018.91	1 109 314.13
Résultat antérieur reporté	379 590.56	
Total	2 448 609.47	1 109 314.13

Solde d'exécution d'investissement

Besoin de financement - D 001	1 339 295.34
Excédent de financement - R 001	-

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	724 716.16	649 967.20

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement	74 748.96
Excédent de financement	-

Besoin de financement	1 414 044.30
------------------------------	---------------------

AFFECTATION	2 803 873.38
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 414 044.30
Excédent de fonctionnement à reporter au BS : (a-b)	1 389 829.08

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** comme suit les résultats de l'exercice 2015
 - o Affectation en réserves R 1068 en investissement : **1 414 044.30 €**
 - o Report en fonctionnement R 002 : **1 389 829.08 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 72 - FINANCES LOCALES – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - VILLE

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, explique que la Ville de Chalonnnes ayant opté pour le vote des budgets avant l'arrêt définitif des comptes administratifs, le budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de l'exercice précédent.

Il est également un outil de réajustement des crédits prévisionnels inscrits au budget primitif.

Le budget supplémentaire 2016 de la Ville s'équilibre à :

- En section de fonctionnement : 1 556 768.08 €
- En section d'investissement : 2 566 211.50 €

Madame le Maire précise que deux éléments récents s'imposeront très prochainement à la Ville avec des dépenses d'investissement supplémentaires qui seront formalisées par décisions modificatives :

- le forage en vue d'arrosage du stade qui s'avère ne pas correspondre aux attentes techniques et qui nécessitera des crédits complémentaires
- la rénovation d'un logement communal supplémentaire non prévu au budget.

Vu l'étude de ce dossier par la commission Finances le 13 juin 2016

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2016 de la Ville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 73 - EAU POTABLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 74 EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, précise que le compte administratif Eau 2015, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 13 juin 2016. Il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2015.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

M. Bruno DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	92 947.70 €	139 615.93 €
Report de l'exercice 2014	0.00 €	99 490.02 €
Total des réalisations 2015	92 947.70 €	239 105.95 €
Résultat de fonctionnement		146 158.25 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	85 009.96 €	127 090.89 €
Report de l'exercice 2014	1 383.21 €	0 €
Total des réalisations 2015	86 393.17 €	127 090.89 €
Résultat d'investissement		40 697.72 €
Restes à réaliser à reporter en 2016	126 450.08 €	28 551.75 €
Besoin de financement	- 57 200.61 €	

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Eau 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 75 - EAU POTABLE - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif, M. Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, propose au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	92 947.70 €	139 615.93 €
Report des résultats 2014	0.00 €	99 490.02 €
Total	92 947.70 €	239 105.95 €
Résultat final : Excédent (a)		146 158.25 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	85 009.96 €	127 090.89 €
Report des résultats 2014	1 383.21 €	0.00 €
Total	86 393.17 €	127 090.89 €
Résultat final : Déficit (b)		40 697.72 €

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	126 450.08 €	28 551.75 €
Résultat : Déficit (c)	- 97 898.33 €	
Besoin de financement (d) = (b+c)	- 57 200.61 €	

AFFECTATION	146 158.25 €
Affectation en réserves R1068 - Investissement	57 200.61 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP (a-d)	88 957.64 €

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat du budget Eau – exercice 2015 - telle que proposée ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 76 - EAU POTABLE - ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

M. Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, présente le budget supplémentaire Eau Potable 2016. La balance générale s'équilibre en Fonctionnement et Investissement comme suit :

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Crédits votés	94 240.05 €	94 240.05 €
INVESTISSEMENT	Crédits votés	131 732.49 €	131 732.49 €

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le budget supplémentaire Eau Potable de l'exercice 2016 :**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Votes	Chapitres	Votes
Chapitre 023	94 240.05 €	Chapitre 042	5 282.41 €
		R 002	88 957.64 €
INVESTISSEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Votes	Chapitres	Votes
Chapitre 21	2 911.07 €	Chapitre 16	- 88 957.64 €
Chapitre 23	102 464.00 €	Chapitre 106	57 200.61 €
Chapitre 27	21 075.01 €	Chapitre 27	28 551.75 €
Chapitre 040	5 282.41 €	Chapitre 021	94 240.05 €
		R 001	40 697.72 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 77 - ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif.

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 78 - ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, précise que le compte administratif Assainissement 2015, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 13 juin 2016.

Il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2015. Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

Monsieur Bruno DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	530 445.76 €	510 884.76 €
Report de l'exercice 2014	0.00 €	81 094.05 €
Total des réalisations 2015	530 445.76 €	591 978.81 €
Résultat de fonctionnement		61 533.05 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	373 871.06 €	343 291.66 €
Report de l'exercice 2014	68 357.10 €	0.00 €
Total des réalisations 2015	442 228.16 €	343 291.66 €
Résultat d'investissement	- 98 936.50 €	
Restes à réaliser à reporter en 2016	187 748.36 €	272 000.00 €
Besoin de financement	- 14 684.86 €	

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget Assainissement 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 79 - ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Après avoir examiné le compte administratif, M. Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, propose au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	530 445.76 €	510 884.76 €
Report des résultats 2014	0.00 €	81 094.05 €
Total	530 445.76 €	591 978.81 €
Résultat final : Excédent (a)		61 533.05 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	373 871.06 €	343 291.66 €
Report des résultats 2014	68 357.10 €	0.00 €
Total	442 228.16 €	343 291.66 €
Résultat final : Déficit (b)	- 98 936.50 €	

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	187 748.36 €	272 000.00 €
Résultat : Excédent (c)		84 251.64 €
Besoin de financement (d) = (b+c)	- 14 684.86 €	

AFFECTATION	
	61 533.05 €
Affectation en réserves R1068 - Investissement	14 684.86 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP	46 848.19 €

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat du budget Assainissement – exercice 2015 - telle que proposée ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 80 - ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, présente le budget supplémentaire Assainissement 2016.

La balance générale s'équilibre en Fonctionnement et Investissement comme suit :

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Crédits votés	79 460.99 €	79 460.99 €
INVESTISSEMENT	Crédits votés	313 297.66 €	313 297.66 €

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 juin 2016,

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** comme suit le budget supplémentaire Assainissement de l'exercice 2016 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Votes	Chapitres	Votes
Chapitre 011	52 848.19 €	Chapitre 77	6 000.00 €
Chapitre 023	26 612.80 €	Chapitre 042	26 612.80 €
		R 002	46 848.19 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Votes	Chapitres	Votes
Chapitre 21	26 022.66 €	Chapitre 13	51 000.00 €
Chapitre 23	161 725.70 €	Chapitre 16	221 000.00 €
Chapitre 040	26 612.80 €	Chapitre 106	14 684.86 €
D 001	98 936.50 €	Chapitre 021	26 612.80 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 81 - SUBVENTION 2016 AU CCAS

Monsieur Bruno DESCHAMPS, Adjoint chargé des Finances, rappelle que, comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de voter la subvention au CCAS.

Il rappelle que pour ce budget, la subvention versée constitue une subvention d'équilibre.

Il présente le tableau des subventions allouées en 2015 à ce budget et précise que les versements effectués chaque année sont ajustés aux besoins réels dans la limite des montants votés ci-dessous :

	Subvention accordée	Montant versé	Demande
	2015	2015	2016
CCAS - Action sociale	134 000.00 €	112 000.00 €	133 000.00 €

Le crédit prévu au budget primitif étant insuffisant, un crédit complémentaire a été inscrit au budget supplémentaire.

Vu l'étude de ce dossier par la commission Finances le 13 juin 2016

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** la subvention suivante :
 - **CCAS** **133 000 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 82 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – PARTICIPATION COMMUNALE 2016 VERSEE A L'OGEC DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle que, dans le cadre du contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école privée de Chalonnnes sur Loire, la commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles catholiques, conformément à la Loi n° 85.97 du 25 janvier 1985.

En 2010, il a été décidé avec l'OGEC d'appliquer la réglementation du forfait communal à l'élève, lequel doit correspondre au coût de revient d'un élève de l'enseignement public.

Ainsi, le coût de revient d'un élève dans l'enseignement public à Chalonnnes sur Loire revient à 323.88 € pour un élève de primaire et 1 258.91 € pour un élève de maternelle domicilié à Chalonnnes sur Loire, soit une participation totale de 216 419.28 € à verser à l'école privée, sur la base des élèves domiciliés à Chalonnnes sur Loire à la rentrée scolaire 2015/2016, soit :

- Ecole maternelle : 122
- Ecole primaire : 194

Vu les crédits inscrits au budget 2016 ;

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à 323.88 € (élève de primaire) et 1 258.91 € (élève de maternelle) le montant de la participation communale 2016 à l'élève, pour les élèves domiciliés à Chalonnnes-sur-Loire et fréquentant les classes maternelles et primaires de l'école privée Saint Joseph.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 83 - FINANCES LOCALES – TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION VERSEE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
--

Monsieur Bruno DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle que la Ville verse chaque année au Département une participation destinée à limiter la contribution des familles lorsque les élèves sont domiciliés à moins de trois kilomètres de leur établissement scolaire, que ce soit les écoles maternelles, primaires ou les collèges.

En effet, le Conseil Départemental fixe chaque année un tarif pour les participations des familles qui varient suivant que l'enfant est subventionné ou non, c'est-à-dire domicilié à plus ou moins de 3 km du lieu de scolarisation.

Pour l'année scolaire 2015/2016, les tarifs étaient les suivants :

- Elève subventionné : 156,00 €
- Elève non subventionné : 276,00 €

La participation de la ville représente la différence (120 €) de manière à rendre uniforme les tarifs appliqués aux familles chalonnaises. Pour 77 élèves concernés en 2015-2016, cela représente une dépense de 9 180 euros.

Madame le Maire rappelle que cette baisse de la participation communale est liée à une augmentation de la participation du Département.

Monsieur Bruno DESCHAMPS propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le maintien du dispositif de prise en charge par la Ville de la différence de tarif entre les élèves domicilié à moins de 3 km de l'établissement scolaire, (120 € en 2015-2016)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 84 - TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur Bruno DESCHAMPS explique que le Conseil Municipal est invité chaque année à actualiser les tarifs des transports scolaires du service communal (circuits de la Gare et de la route de Rochefort), établis sur la période scolaire de septembre à juin.

La Commune a l'habitude de pratiquer un tarif identique à celui voté par le Conseil Départemental. Celui-ci a été fixé pour 2016-2017 à 160 €uros.

Il est précisé que la Commune accorde un abattement de 10 % à partir du 3^{ème} enfant.

Considérant que la commune ne souhaite pas instaurer une différence de tarif entre les circuits organisés par le Conseil Départemental et ceux organisés par la Ville, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** le tarif des transports scolaires du service communal à 160 €uros à compter du 1er septembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017,
- **DE CONFIRMER** l'abattement de 10 % accordé à partir du 3^{ème} enfant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 85 - RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFICATION ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé de Finances, explique que le Conseil Municipal est invité chaque année à actualiser les tarifs de la restauration scolaire.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances le 13 juin 2016.

Monsieur DESCHAMPS présentera en séance, la proposition retenue par la commission des finances, à savoir le rattrapage sur trois ans du coût réel du repas payé au CCAS.

Elèves	Tarif 2015-2016	Tarif 2016-2017
% augmentation		3,29%
Commune	3,65	3,77 €
Hors Commune	3,74	3,86 €
Enf.allergiques	1,32	1,36 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 86- MEDIATHEQUE – REGIE DE RECETTE – DEFICIT SUITE AU VOL

Monsieur DESCHAMPS, adjoint chargé des Finances, rappelle que suite au vol commis à la Médiathèque dans la nuit du 23 au 24 septembre 2015, le conseil municipal, lors de sa séance du 3 mars 2016, avait émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur.

Cette demande de remise gracieuse vient d'être rejetée par le Directeur Départemental des Finances Publiques de Maine et Loire. Aussi, il incombe au régisseur de combler ce déficit qui chiffre à 314.90 €.

Compte tenu des circonstances,

Monsieur DESCHAMPS propose au conseil municipal :

- **DE PRENDRE** en charge le montant du déficit de la régie, résultant de ce vol qui s'élève à 314.90 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 87 - TARIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERICOLAIRES MUNICIPAUX - INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH

Monsieur PHELIPPEAU, élu responsable du pôle Enfance et Famille, informe le conseil municipal que l'école privée Saint Joseph a décidé la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec école le mercredi matin et temps d'activités périscolaires en fin d'après-midi.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés par le service périscolaire de la Ville, dans les locaux de l'école Saint Joseph, avec des animateurs dont le recrutement est en cours (14 recrutements), après le temps scolaire, sur la base de 4 fois 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'organisation complète sera présentée lors du prochain conseil municipal sous forme d'un additif au PEDT existant. Il convient de se prononcer dès maintenant sur la tarification en vue de l'information aux familles qui va être réalisée prochainement.

Monsieur PHELIPPEAU rappelle que par délibération en date du 21 mai 2015, le conseil municipal avait décidé de maintenir la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires pour les familles pour l'année 2015 2016, compte tenu de la poursuite des financements par la Caisse d'Allocations Familiales et par l'Etat (fonds d'amorçage).

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales verse depuis 2014 la prestation de service « Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE) ». Les fonds d'amorçage existants versés par l'Etat ont été pérennisés par décrets N° 2016-269 et 2016-271 en date du 4 mars 2016.

Aussi, Monsieur PHELIPPEAU propose au Conseil Municipal :

- **DE MAINTENIR** la gratuité pour les temps d'activités périscolaires municipaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 88 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA

Monsieur Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, présente les dossiers suivants, dans le cadre du droit de préemption urbain prévu à l'article L213-1 du Code de l'Urbanisme :

N°DIA	Usage	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface en m ²
-------	-------	-----------------	------------------------	---------------------------

43	Habitation	4 rue du Désespoir des Dames	F 1266, 1268, 1369, 1856, 1857, 1858, 1859	3 165
44	Habitation	6 rue Saint Brieux	AC 42	205
45	Habitation	681 rue de la Guinière	I 2023 et 2024	1 905
46	TAB	25 rue du Marais	AC 404	1 572
47	Habitation	6 rue Traversière	AB 60	348
48	Habitation	Le Hameau du Fresne	F 2068	493
49	Habitation	23 rue de Chantemerle	F 1713	831
50	Terrain de loisirs	6 rue du Pressoir Rouge	F 2089	328
51	Habitation	Le Hameau du Fresne	F 2069	630
53	Professionnel	5 place des Halles	AA 0115	255

Monsieur CHAZOT propose à l'Assemblée :

- **DE NE PAS USER** du droit de préemption urbain sur les dossiers ci-dessus.

Madame Stella DUPONT ne prend pas part au vote pour la DIA n° 47.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 89 - RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT HAMEAU DES PIROUETS A LA COMMUNE ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Jacques CHAZOT, Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, explique que Monsieur Daniel CHEVALIER, lotisseur du lotissement Hameau des Pirouets, a déposé une demande de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement situé aux Pirouets, allée des Pirouets.

L'ensemble des travaux de voirie et réseaux a fait l'objet de plans de récolement et de contrôles techniques de conformité transmis à la mairie.

Les fonds supportant la voirie, les réseaux et espaces communs, figurent au cadastre sous les numéros 1701 et 1702 section I pour une contenance de 2 283 m².

Les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas modifiées et ne nécessitent pas d'enquête publique pour le classement dans le domaine public.

En l'espèce, les fonctions de desserte de la voie ne seront pas modifiées du fait de son classement dans le domaine public (Longueur de voie : 74 m)

Monsieur Jacques CHAZOT propose au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** la rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement situé Hameau des Pirouets figurant au cadastre sous les numéros 1701 et 1702 section I pour une contenance de 2 283 m², pour 1 euro symbolique, frais à la charge de la commune.
- **DE CLASSER** la voirie dénommée Allée des Pirouets constituée des dites parcelles dans le domaine public routier communal.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'acte de vente et tout document à venir relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 - 90 - INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

D 2016-05	06/04/2016	Renouvellement de la convention de location pour le logement N° 10 situé 11 rue Nationale à compter du 1er avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017 moyennant un loyer mensuel de 316.04 euros
D 2016-06	25/04/2015	Renouvellement de la convention de location pour le logement situé au N° 8 bis place des Halles à compter du 23 janvier 2016 jusqu'au 22 janvier 2017 moyennant un loyer mensuel de 449.97 euros
D 2016-07	12/05/2016	Déclaration de cession d'un fonds de commerce n°DC04906316A00001 - Bien 7 rue Carnot Salon de Coiffure- Vente amiable
D 2016-08	26/05/2016	Contrat de maintenance THYSSENKRUPP ASCENSEURS à compter du 01/01/2016 pour une année -710,00 € HT
D 2016-09	30/05/2016	MOE VRD 2016 Maison de l'Enfance, Av Jean Robin, Gymnase Saint Exupéry- Ecole de Musique - marché notifié au Cabinet BRANCHEREAU le 3/06/2016 pour un montant de 19 200 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016 – 91 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Marc SCHMITTER donne quelques informations sur la vie de la Communauté de Communes :
 - Collecte des déchets ménagers : la tournée de ramassage aura lieu toutes les deux semaines, en correspondance avec la pratique d'environ 80% des usagers
 - Collecte des papiers et cartons : dans les points d'apport volontaire
 - Les délibérations relatives à la fusion des communautés de communes devront être prises avant le 15 décembre 2016 (nom, gouvernance, etc ...)
 - La réflexion est en cours pour la mise en œuvre de l'organigramme de la Communauté de Communes future
- Monsieur GUERIF présente les grandes lignes d'organisation du « Grand défi Biodiversité » le 25 juin
- Monsieur Philippe Jammes informe de l'annulation de la fête de la musique du 17 juin, en raison d'intempéries
- Monsieur Philippe MENARD donne le programme de la journée départementale des migrants du dimanche 19 juin.
- Monsieur BLANCHARD souhaite s'assurer de la prise en charge des requêtes des exploitants agricoles de l'île, relative aux pertes d'exploitation liées aux inondations. Madame le Maire présente les démarches en cours avec la Préfecture et la perspective de dépôt d'un dossier « catastrophes naturelles », avec une réunion avec les agriculteurs le vendredi 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.